

GUIDE DE L'EXPOSANT



7^{ème} Salon
des Communes et
des Intercommunalités

Hérault

PARC DES EXPOSITIONS - BÉZIERS
VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025



Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité
Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOTRE CONTACT TECHNIQUE

Anaïs RAMBOZ

AP MEDIA

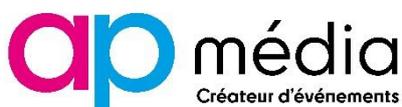
a.ramboz@ap-media.fr

☎ 07 66 46 29 64

Toute l'équipe AP Média se tient à votre disposition pendant le salon. Contacts sur place :

Benjamin FIEVET - 06 38 60 51 31

Anaïs RAMBOZ – 07 66 46 29 64



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL.....	3
ACCES EXPOSANTS	4
BADGES EXPOSANTS.....	4
SERVICES SUR LE SALON.....	5

AMENAGEMENTS DU STAND..... 5

STAND CLE EN MAIN.....	5
STAND NU.....	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE.....	6
COMMISSION DE SECURITE.....	7
GARDIENNAGE.....	7

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
25 septembre 2025	10h00 -19h00			
26 septembre 2025		A partir de 7h00	8h45 – 17h00	17h00 – 20h00

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

Livraison uniquement le 25 septembre de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.

- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON

 <p>7^{ème} Salon des Communes et des Intercommunalités Hérault</p> <p>Maires • Adjoints • Conseillers • Présidents d'intercommunalité Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p>	<p>PARC DES EXPOSITIONS - BÉZIERS VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025</p>  <p>AMF34 ASSOCIATION DES MAIRES DE L'HERAULT ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ</p>
Adresse de livraison	
Destinataire (Nom - Prénom) : A renseigner.	
Chez :	
Le Parc des Expositions de Béziers 248 Rue Chiclana-34500 BEZIERS	
Informations obligatoires	
Manifestation : SALON DES MAIRES DE L'HERAULT – 26 septembre 2025	
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :	
Nom du stand : A renseigner.	
N° du stand : A renseigner.	
Responsable du stand : A renseigner.	
Tél (mobile de préférence) : A renseigner.	

AP Média ou Le parc des expositions ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

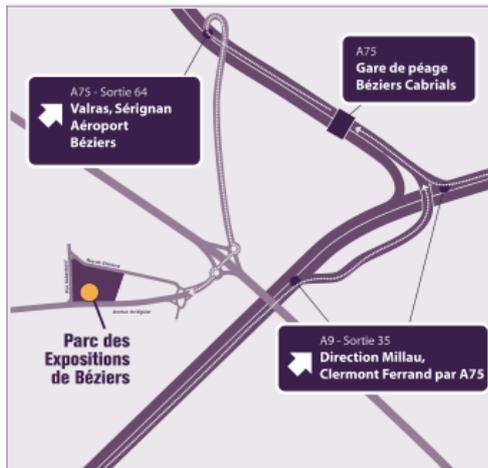
ACCES EXPOSANTS

Parc expo de Béziers - Hall B

Entrée C Exposants par rue CHICLANA - 34500 BEZIERS

GPS : 43°20'4.141"N 3°16'12.566"E

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité des halls suivant le planning d'installation pour le montage et le démontage. Il est strictement interdit de stationner sur l'accès à la voie pompier.



Vous munir de votre badge et le présenter à l'agent de sécurité au portail

BADGES EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

<https://salondesmaires-herault.fr/espace-exposants/>

Mot de passe : SMED3425

Il vous sera demandé de créer un compte avec une adresse mail ainsi qu'un mot de passe, puis de créer votre structure afin qu'elle apparaisse dans la liste. Il se peut que votre structure apparaisse déjà dans la liste, cela veut dire qu'une personne de l'entreprise l'a créée.

La personne qui crée la structure en devient le « gestionnaire ». Cela lui permet de générer les badges pour tous les collaborateurs notamment.

Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon. Porte-badges et cordons vous seront remis à l'accueil du salon

SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Wifi en accès libre dans l'espace d'exposition, débit non garanti.

- **TRAITEUR**

Le traiteur officiel du salon est **Buffets fermiers**.

Pour toute demande de cocktail sur stand, vous avez la possibilité de le contacter par mail ou par téléphone :



Pour recevoir vos clients sur les salons,
les Buffets fermiers vous proposent :
planches de charcuterie, assortiments de fromage,
olives et tapenades, vins du coin...

EN DIRECT DES PAYSANS DE L'HÉRAULT.
LIVRAISON QUOTIDIENNE SUR VOTRE STAND.

Plus d'informations et demandes spéciales :
buffets.fermiers@gmail.com - 06 70 52 99 73



Vous pouvez également faire appel au traiteur de votre choix si vous le souhaitez. Aucun n'est imposé.

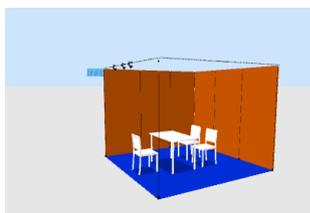
Vous trouverez également sur le salon 3 foodtrucks.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand blanches en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chaînettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).

A chaque superficie de stand correspond un équipement



Exemple d'un stand de 9m²

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- Cloisons de mitoyenneté, couleur blanc (**hauteur 2,40m**), traverse de façade en structure foncée,
- Enseigne drapeau double face 40*20cm,
- Accès pour alimentation électrique, prévoir des rallonges et multiprises (non fournies par l'organisateur),
- 1 rampe de 3 spots lumineux,
- Moquette sur les stands (**enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation**),
- 1 dotation mobilier comprenant : 1 table rectangulaire (L: 1.20m x H: 0.75m x P: 0.65m) + 3 chaises + 1 corbeille.

Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand.

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire ALIANCE MOBILIER. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte, rattachez votre commande au salon souhaité et validez la commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement ALIANCE MOBILIER par email : commerce@aliance-mobilier.com ou par téléphone au **07 57 00 50 09** ou **05 61 39 16 56**.

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **25 septembre**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).